INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS NON PUBLIÉES

Recueil de la jurisprudence

# Arrêt du Tribunal (deuxième chambre) du 17 janvier 2012 — Kitzinger/OHMI — MDR et ZDF (KICO)

**(affaire T-249/10)**

« Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire figurative KICO — Marque nationale figurative et marque communautaire verbale antérieures KIKA — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) nº 207/2009 »

*Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires — Risque de confusion avec la marque antérieure [Règlement du Conseil nº 207/2009, art. 8, § 1, b)] (cf. points 20, 48)*

## Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'OHMI du 25 mars 2010 (affaire R 1388/2008-4), relative à une procédure d'opposition entre, d'une part, Mitteldeutscher Rundfunk et Zweites Deutsches Fernsehen et, d'autre part, Kitzinger & Co (GmbH & Co. KG).

## Dispositif

1) Le recours est rejeté.

2) Kitzinger & Co. (GmbH & Co. KG) est condamnée aux dépens.